

du service médiocre et ralenti des messageries que nous obtenons ces temps-ci. Je me rends compte que nous ne pouvons nous attendre à tous les services dont nous bénéficions il y a 10, 20 ou 50 ans, mais il n'y a certes aucune raison pour qu'à notre époque, une compagnie de transport de propriété publique réduise les services vitaux qu'elle doit assurer dans le domaine des transports et des communications.

Il y a aussi d'autres questions sérieuses qu'il faut poser, notamment la proposition d'Air Canada de faire l'acquisition d'un nouvel avion géant, tellement grand que Max Ferguson a l'autre jour, décrit l'atterrissage d'un de ces géants quelque part entre Toronto et Montréal; les voyageurs pour Montréal, dit-il, sont descendus par devant, il faisait un temps froid et il neigeait, tandis que les voyageurs pour Toronto sont sortis par l'arrière où le temps était beau et ensoleillé. Si je me souviens bien, il a dû faire un appel interurbain pour demander à l'hôtesse de faire une annonce. Max Ferguson a une certaine façon de nous faire saisir la vérité grâce à son style humoristique et il y a tout lieu d'examiner attentivement la politique qui consiste à mettre en service des avions de plus en plus gros. Il faudrait notamment étudier cette évolution en fonction de la pollution dont se préoccupe le Parlement; il ne suffit pas qu'Air Canada décide qu'il lui faut des modèles d'avion de plus en plus grands. Il faudrait que ces projets rentrent dans le cadre d'une politique générale.

Quand ce bill sera renvoyé au comité, comme je l'espère, après que certains engagements auront été pris envers nous, le Canadien National et Air Canada seront tenus, en la personne de leurs directeurs, de se présenter devant le comité pour répondre à des questions du genre de celles que nous avons déjà posées aujourd'hui et auxquelles d'autres viendront s'ajouter au cours du débat.

Lors de la dernière session, lorsqu'on a débattu un bill semblable, nous avons demandé au leader de la Chambre de l'époque, actuellement ministre de la Défense nationale (M. Macdonald), de prendre deux engagements. Je dis à son mérite, et on a toujours plaisir à le faire quand c'est possible vis-à-vis d'un ministre, qu'il a rempli ces deux engagements. Il devait tout d'abord soumettre à l'étude du comité des transports et des communications la question de la structure financière du CN. En deuxième lieu, on lui avait demandé de renvoyer à ce comité la question des pensions de cette société. Comme je l'ai dit, il a tenu ses promesses et il a fait ces deux renvois. Le comité—les députés le savent—n'a pas eu le temps de s'occuper de la première question, du moins en profondeur, mais il s'est longuement arrêté sur celle des pensions. C'est dire que la structure financière reste encore à étudier et nous voulons qu'à un moment donné de cette session, elle soit renvoyée de nouveau au comité. Avant la fin de ce débat, que le gouvernement nous promette de le faire afin que le comité puisse continuer son étude de la structure financière du Canadien National. Il n'est pas nécessaire—je le souligne—que cette étude se fasse au cours du débat sur ce bill, mais nous tenons à obtenir certaines assurances pendant qu'il en est encore temps.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

• (2.20 p.m.)

Les députés ne seront pas étonnés si ce que je viens de dire n'est qu'une entrée en matière pour la principale question que je veux traiter. Il s'agit des pensions du Canadien National, problème qui fait l'objet de questions et de débats à la Chambre depuis plusieurs années—à ma connaissance il remonte presque aussi loin que l'étude des pensions des fonctionnaires retraités. En fait, les deux questions ont suivi des voies parallèles et bien des fois il a été dit d'une part et reconnu d'autre part que les deux questions se tiennent dans une certaine mesure. On ne peut s'attendre, c'est certain, qu'une société de la Couronne fasse quelque chose pour ses employés retraités si le gouvernement ne fait rien pour les siens. Par ailleurs, nous avons lieu de croire qu'une augmentation des pensions des fonctionnaires retraités amènerait la hausse des pensions des employés du CN à la retraite.

Je le répète, les deux questions ont connu à la Chambre un sort parallèle. Depuis au moins deux décennies, le hansard de chaque session renferme des questions et des réponses concernant la pension que touchent les retraités du CN sans parler des innombrables questions sur la date éventuelle des mesures destinées à remédier à cet état de choses.

Finalement, le 19 décembre 1969, il y a presque un an, nous avons eu la joie d'apprendre par le président du Conseil du Trésor (M. Drury) qu'on allait présenter une mesure pour relever la pension des fonctionnaires retraités. En l'espace de quelques semaines, cette annonce s'est concrétisée et le bill C-194 de l'année dernière a été adopté avant la fin mars. Le jour même de cette communication, le 19 décembre 1969, j'ai exhorté publiquement l'adoption sans retard d'une mesure jumelle, destinée à relever la pension des retraités du CN. C'était à l'une des occasions où l'on fait des déclarations à l'appel des motions sans pouvoir obtenir de réponse d'en face. Mais il n'est pas déplacé, sans doute, que je fasse savoir que deux ou trois ministres m'ont dit personnellement qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter et que l'on prendrait sans doute à l'égard des pensionnés du CN une décision du même ordre que celle relative aux fonctionnaires retraités.

Encouragé par ces paroles et par le fait que le ministre actuel des Transports (M. Jamieson), et ses prédécesseurs depuis plusieurs années, m'avaient assuré du vif intérêt qu'ils portaient à la question, j'ai continué de revenir à la charge. Je pourrais peut-être signaler que le 24 septembre 1968, le ministre actuel des Approvisionnements et Services (M. Richardson), à l'époque ministre d'État, se faisant alors le porte-parole du Canadien National a dit, comme on le voit à la page 441 du hansard de ce jour-là, ce qui suit:

Je crois comprendre que les pensions de cette catégorie et celles de tous les retraités sont revues fréquemment par les autorités des chemins de fer. Je peux assurer au député de Winnipeg-Nord-Centre que le gouvernement continuera de s'entretenir avec la direction des chemins de fer sur le sort des retraités.